



PRESENTATION DE L'OFFRE DE SERVICE



ETUDE DE MARCHÉ

Objectifs

Permettre au porteur de projet de décider de la viabilité d'un produit ou d'un service en ayant connaissance de son marché.

Qui est concerné ?

Agriculteurs ou viticulteurs développant un projet de diversification pour la vente en circuit court, quelle que soit la production : végétal, animal ou prestation de service.

Prestation proposée

Une étude de marché en plusieurs étapes adaptée au projet de l'agriculteur lui est proposée. Il choisit avec le conseiller les modules optionnels qu'il veut voir réalisés dans son étude et définit leur niveau de priorité. Il dispose d'un temps de réflexion après chaque mise en œuvre d'un module. Ces modules sont considérés comme des outils d'aide à la décision indépendants et plus ou moins déterminants.

1/- Module générique, obligatoire :

- Etude bibliographique sur les données du marché.
- Identification et caractérisation de la zone de chalandise et qualification de la population.

2/- Module Analyse de la demande, optionnel :

- **Evaluation du chiffre d'affaires potentiel**
 - **A partir de données bibliographiques**, estimation du chiffre d'affaires potentiel en tenant compte du nombre de ménages de la zone de chalandise, du taux de consommateurs du produit étudié et de la dépense moyenne des ménages pour ce produit. Ce module permet de comparer ses attentes en terme de chiffre d'affaires à une fourchette de chiffres d'affaires déterminés à partir de données bibliographiques antérieures.
 - **A partir d'enquêtes terrain** suivies d'une analyse statistique, estimation du chiffre d'affaires en tenant compte des réponses d'interrogés sur le point de vente envisagé ou dans la zone de chalandise. Ce module permet de comparer ses attentes en terme de chiffre d'affaires à une fourchette de chiffres d'affaires déterminés à partir d'enquêtes terrain. Cette situation est à utiliser dans les cas où il existe très peu de données bibliographiques ou lorsque la situation est jugée particulière.
- **Matrice des gains** : un outil pour déterminer le seuil de rentabilité d'un produit en fonction de variation de volume et de prix. Cette réflexion permet de répondre au positionnement du prix en fonction de la rentabilité et du volume produit.
- **Etude qualitative de la demande** : permettre en cas de vente directe de connaître l'avis de consommateurs sur la qualité du produit déjà en place. Cet outil est à utiliser dans le cas d'une extension de la gamme de produits existante.
- **Attente et caractéristiques des intermédiaires commerciaux distributeurs et utilisateurs** : Etudier le fonctionnement et les attentes d'intermédiaires, utilisateurs ou distributeurs d'un produit afin d'approcher une stratégie commerciale.

Vos conseillers référents**• Sainte Croix en Plaine****■ Irène BRONNENKANT**

03 89 20 97 30

irene.bronnenkant@alsace.chambagri.fr



PRESENTATION DE L'OFFRE DE SERVICE

Prestation proposée (suite)

3/- Analyse de l'offre :

- **Concurrence directe** : connaître et caractériser la concurrence directe, son positionnement prix, sa clientèle, ses stratégies commerciales.
- **Concurrence indirecte** : connaître et caractériser la concurrence indirecte (vendeur d'un produit d'un degré de similitude plus ou moins éloigné, mais pouvant se substituer au produit qu'on souhaite vendre), son positionnement prix, sa clientèle, ses stratégies commerciales.

A l'issue du rendez-vous un compte-rendu écrit accompagné de l'étude de marché (en version papier) ainsi qu'une fiche diagnostic vous seront remis.

Nos +

- Entretien et priorisation des besoins préalables à l'étude.
- Contrat à partir des modules retenus.
- Rapport de synthèse de l'étude.
- Restitution des résultats pendant 1/2 journée chez l'exploitant.

Le porteur de projet a la possibilité de stopper l'étude après chaque module. Dans certaines conditions étudiées avec le conseiller, l'étude peut bénéficier d'une aide du Conseil Régional Alsace à hauteur de 80 % du montant HT.

Tarif - Durée

Tarif sur demande

Conditions générales de vente sur demande et consultables sur le site internet.

Nous nous adaptons à vos besoins, la durée de cette prestation sera préciser dans le contrat.



■ Siège et Site du Bas-Rhin

2 rue de Rome - CS 30022 - SCHILTIGHEIM
67013 STRASBOURG Cedex

■ téléphone : 03 88 19 17 17 ■ fax : 03 88 83 30 54

■ mail : direction@alsace.chambagri.fr

Chambre d'agriculture Alsace

■ Site du Haut-Rhin

11, rue Jean Mermoz -BP 80038
68127 STE CROIX EN PLAINE

■ téléphone : 03 89 20 97 00 ■ fax : 03 89 20 97 01

■ Site internet : www.alsace.chambagri.fr

■ Heures d'ouverture : du lundi au vendredi : 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h

